



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Ville de SAINT-SAVOURNIN

13119

☎ : 04 42 04 64 03 - Fax : 04 42 72 43 08

Mail : mairie@mairie-stsavournin.fr

Site : www.mairie-stsavournin.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 JUILLET 2015**

Appel

PRESENTS : Messieurs MARCENGO, VILLAR, PELLEGRINO R, PELLEGRINO V, VEYRAT, FIORUCCI, CALDERON, BERNARDI, THOMAS, AUBERT et Mesdames RIOU, ALVAREZ, MARCON, COSTE, SUELVES, BARRA, KEHIAYAN et DAGOSTINO.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs DINI, DESOLE, Mesdames FERRARA, CAZORLA et GRAMMATICO.

PROCURATIONS :
Madame FERRARA à Madame CAZORLA
Monsieur DINI à Monsieur BERNARDI
Madame CAZORLA à Monsieur AUBERT
Monsieur DESOLE à Madame MARCON
Madame GRAMMATICO à Madame DAGOSTINO

Madame COSTE Elodie a été élue secrétaire de séance.

I) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe est à ouvrir afin de permettre le recrutement d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe par voie de mutation.

Compte-tenu qu'aucun poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe n'est vacant sur le tableau des effectifs du personnel communal, il y a lieu en conséquence, de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

13 voix « pour » et 10 voix « contre » de Messieurs BERNARDI, AUBERT, VEYRAT, DINI (procuration) et de Mesdames BARRA, DAGOSTINO, MARCON, GRAMMATICO (procuration), FERRARA (procuration) et CAZORLA (procuration) :

- d'adopter la création de ce poste ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

II) CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent administratif, rédacteur principal de 1^{ère} classe qui intègre la ville de Saint-Savournin, par voie de mutation, a réussi le concours d'attaché territorial.

Afin de permettre sa nomination pour exercer les fonctions du grade susvisé et compte tenu qu'un seul poste d'attaché territorial figure sur le tableau des effectifs du personnel communal, il y a lieu en conséquence, de créer un poste d'attaché territorial.

Madame DAGOSTINO : Dans quelle spécialité la personne a réussi son concours ?

Madame RIOU : A ma connaissance, il n'y a pas de spécialité.

Madame DAGOSTINO : La personne recrutée a-t-elle un lien de parenté avec un élu ou un employé de la mairie

Madame RIOU : Non, il n'a y aucun lien de parenté.

Madame DAGOSTINO : J'aimerais que ce soit noté sur le prochain compte-rendu.

Monsieur AUBERT : Il aurait fallu attendre le départ de la DGS avant de lancer le recrutement, il y a déjà plusieurs recrutements, cela fait beaucoup de dépenses.

Monsieur le Maire : Madame KOUTCHERENKO est venue me voir à 3 reprises avec un représentant syndical.

La 1^{ère} fois : Elle ne souhaitait pas revenir à la mairie et cherchait un autre emploi.

La 2^{ème} fois : elle voulait faire une formation pour être enseignante, mais si elle faisait cette formation elle était obligée de rester en poste ou de rembourser la formation.

La 3^{ème} fois : Elle veut reprendre à mi-temps thérapeutique. On ne peut pas avoir une DGS à mi-temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

13 voix « pour » et 10 voix « contre » de Messieurs BERNARDI, AUBERT, VEYRAT, DINI (procuration) et de Mesdames BARRA, DAGOSTINO, MARCON, GRAMMATICO (procuration), FERRARA (procuration) et CAZORLA (procuration) :

- d'adopter la création de ce poste ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

La séance est levée à 19H.

LE MAIRE
Président de la séance
Rémi MARCENGO